



Contentieux suite à un remboursement erroné

Par **pingu75**, le **19/03/2011** à **13:43**

Bonjour,

j'ai acheté des billets d'avion par internet (société lastminute) il y a un peu plus de 3 ans mon compte a été débité, une erreur a été commise par l'entreprise qui m'a remboursé le montant (je ne regarde pas trop mes comptes) il m'ont, environ 6 mois plus tard, envoyé un e-mail me demandant d'avoir la gentillesse de les rembourser, je me suis mal comporté et j'ai fait la sourde oreille...je n'ai plus eu de nouvelles de cette affaire depuis. Je reçois aujourd'hui une lettre émanant d'une société de recouvrement me menaçant de poursuites judiciaires en cas de non remboursement, argumentant que j'avais reçu des relances (or il n'en est rien) .

Cet organisme a t'il la légitimité pour me poursuivre?

Suis censé supporter les conséquences d'une erreur commise par Lastminute il y a un peu plus de trois ans?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **mimi493**, le **19/03/2011** à **13:55**

C'est une répétition de l'indu, donc la prescription n'est pas atteinte.